



Tribunal canadien du  
commerce extérieur

Canadian International  
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN  
DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR

# Appels

---

## ORDONNANCE

Demande n° EP-2010-002

La Coop Fédérée

*Ordonnance rendue  
le mardi 8 juin 2010*

EU ÉGARD À une demande présentée par La Coop Fédérée, aux termes du paragraphe 81.32(1) de la *Loi sur la taxe d'accise*, en vue d'obtenir une ordonnance de prolongation de délai pour signifier, aux termes de l'article 81.17 de la *Loi sur la taxe d'accise*, un avis d'opposition à l'égard de l'avis de détermination du ministre du Revenu national, en date du 6 novembre 2009.

### ORDONNANCE

Ayant examiné la demande susmentionnée et étant convaincu que les conditions énoncées aux alinéas 81.32(7)a) et 81.32(7)b) de la *Loi sur la taxe d'accise* ont été respectées et qu'aucune observation indiquant le contraire n'a été présentée au nom du ministre du Revenu national, le Tribunal canadien du commerce extérieur fait droit à la prolongation de délai et accorde à La Coop Fédérée jusqu'au 7 juillet 2010 pour signifier son avis d'opposition.

Diane Vincent

Diane Vincent

Membre président

Pasquale Michaele Saroli

Pasquale Michaele Saroli

Membre

Jason W. Downey

Jason W. Downey

Membre

Dominique Laporte

Dominique Laporte

Secrétaire